

Marché Public de Fournitures

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR
AVEC REPRISE DE DEUX
TRACTEURS EXISTANTS**

Marché 2023

Règlement de consultation

Marché de procédure adaptée (MAPA)

En application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique

Date et heure limite de réception des offres : 07/06/2023 – 12h00

Mairie de Plouneour-Menez

6, place de la Mairie

29410 PLOUNEOUR-MENEZ

Tél : 02.98.78.94.20

Article 1 : Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :
Commune de Plounéour-Menez
Mairie – 6, Place de la Mairie – 29410 PLOUNEOUR-MENEZ
Tél : 02.98.78.94.20 – courriel : sg@plouneour-menez.bzh
A défaut tél standard Mairie 02.98.78.01.17

Renseignements administratifs :
Monsieur ALLAIN Dominique, Directeur général des services
Tél : 02.98.78.94.20 – courriel : sg@plouneour-menez.bzh

Renseignements techniques :
Monsieur CORRE Maëldan, Adjoint aux travaux
Tél : 06.59.24.49.10

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un tracteur neuf avec reprise de deux tracteurs. Le descriptif détaillé des exigences de la commune est précisé dans le cahier des charges particulières (CCP).

2.2 – Forme du marché et procédure de passation

Le présent marché est un marché de fourniture. La consultation est passée par procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Dispositions générales

3.1 – Décomposition du marché

Le marché n'est pas alloti.

3.2 – Durée du marché

Le marché prend effet à la date de réception de la notification des délais de livraison annoncés à l'acte d'engagement.

3.3 – Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres ou de la remise d'une nouvelle offre après négociation.

Article 4 : Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de Consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- L'Acte d'Engagement (AE).

Les pièces générales sont réputées connues de l'entreprise, bien que non jointes au dossier :

- Le Code de la Commande Publique applicable au 1^{er} avril 2019,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures,
- Les normes en vigueur.

Article 5 : Présentation des offres

5.1 – Pièces de la candidature

Pour présenter leur candidature, les soumissionnaires doivent utiliser les **formulaire DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, accompagnés des annexes suivantes :

- Les références de la société,
- Un descriptif des moyens techniques et humains de la société.

Les DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr> .

Les candidats devront également fournir :

- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Le jugement en cas de redressement judiciaire,
- Le pouvoir, le cas échéant, si le signataire de l'offre le fait par délégation.

5.2 – Pièces de l'offre

Le projet de marché comprendra :

- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCP) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), acceptés sans aucune modification,
- Le devis détaillé de l'offre,
- La proposition de reprise des deux tracteurs existants.
- Un mémoire technique décrivant les points suivants et présenté impérativement selon l'ordre des points cités ci-dessous :
 - Les compétences du candidat,
 - Une description complète des caractéristiques techniques du matériel proposé,
 - Les conditions d'application des garanties ainsi que les modalités de mise en œuvre du service après-vente dans le cadre de cette garantie (délai d'intervention...),
 - Les conditions de formations,
 - Les prescriptions en matière d'entretien du tracteur,
 - Le délai de livraison du matériel.
- Toute pièce que le candidat juge utile de joindre à son offre (facultatif).

Article 6 : Retrait du dossier de consultation et dépôt des offres

6.1 – Retrait du dossier de consultation par voie électronique

6.1.1 – Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.megalix.bretagne.bzh> .

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

6.1.2 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 10 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

6.1.3 – Visite des tracteurs existants

La présente consultation impose la reprise des deux tracteurs existants. Il est donc proposé aux soumissionnaires de s'assurer de l'état des tracteurs, par une visite sur place, afin de préciser leur offre de reprise en contactant au préalable par téléphone, le service technique au 06.87.14.82.88 ou, à défaut le Directeur Général des Services au 02.98.78.94.20, ou la mairie si le DGS est absent, au 02.98.78.01.17

6.2 – Dépôt de la candidature

6.2.1 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles devront être accompagnées d'une traduction en français, certifiée à l'original par un traducteur assermenté.

6.2.2 – Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

6.2.3 – Transmission des candidatures par voie électronique

Conformément aux dispositions des articles L 21322 et R 2132-7 du Code de la Commande Publique et de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation, l'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.megalis.bretagne.bzh>

Par conséquent, les candidats ne pourront remettre leurs offres que par voie électronique. Aucune transmission par voie papier ou sur support physique électronique n'est autorisée. Toute offre transmise par voie papier sera déclarée irrégulière.

6.2.4 – Date de dépôt des offres

Les offres seront déposées avant le mercredi 07/06/2023 à 12h00.

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les éventuels co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) doivent justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières et de leurs références. Ils doivent donc produire les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat en ce qui concerne les pièces de candidature.

7.1 – Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties professionnelles, techniques et financières de références.

Après examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminées :

- Les candidatures ne remplissant pas les conditions d'accès à la commande publique,
- Les candidatures ne présentant pas les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

7.2 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué conformément à la réglementation applicable en matière de marché public. Le classement des offres sera établi suivant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1 – Prix au vu de l'acte d'engagement et/ou du devis	50 %
2 – Valeur technique au vu du mémoire technique et de la démonstration éventuelle	40 %
3 – Modalités de la garantie et du service après-vente (durée, délais d'intervention, moyens humains et matériels mis en œuvre, délais d'approvisionnement des pièces détachées...), modalités du contrat de maintenance et délai de livraison	10 %

Concernant le caractère « Prix », la notation est effectuée selon la formule suivante :
(note maximale attribuée au critère) X (montant offre la plus basse) / (montant offre du candidat).

La recevabilité des éléments de candidature se fera pour le candidat dont l'offre sera la mieux classée, au vu des éléments précisés à l'article 5 du présent Règlement de la Consultation, conformément à l'article R 2144-3 du Code de la Commande Publique.

7.3 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur engagera une négociation avec les 3 candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses, sur la base des critères de jugement des offres énoncés au présent règlement de la consultation.

Cette négociation prendra dans un premier temps la forme d'une démonstration sur site à Plounéour-Menez. La démonstration donnera lieu à une appréciation dans le cadre du critère de la valeur technique pour le jugement des offres.

Dans un second temps, une négociation sera engagée sous la forme écrite par voie dématérialisée :

- L'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.
- Le nombre maximum de candidats admis à négocier est fixé à 3.
- La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations fiscales et sociales. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires pour établir leurs offres, les candidats devront faire parvenir, au moins **10 jours** avant la date limite de remise des offres, leur demande **par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur**, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

8.1 – Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02.23.21.28.28 – Télécopie : 02.99.63.56.84

RGPD

A l'occasion de la consultation du marché public, la Mairie de Plouneour-Menez, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des données personnelles d'identification nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles. Ces données sont destinées aux seuls services de la Mairie en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité de vos données et d'un droit d'opposition pour des motifs tenant à votre situation particulière.